



CH-3003 Berne, SG-DEFR, GP

Messieurs
Président Gabriel Voirol
Secrétaire Jean-Baptiste Maître
Secrétariat du Parlement
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Berne, le 26 septembre 2019

Résolution concernant l'accord de libre-échange avec le Mercosur

Messieurs,

Je vous remercie de votre lettre du 5 septembre concernant la résolution cantonale au sujet de l'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. En principe, le Conseil fédéral ne prend pas position sur les résolutions cantonales. Néanmoins, sur le fond, j'aimerais apporter les éclairages suivants.

Je tiens d'abord à souligner que l'accord négocié avec le Mercosur ne poursuit pas uniquement des objectifs commerciaux de manière isolée. Il tient compte de toutes les dimensions du développement durable et intègre à cet effet un chapitre ambitieux qui couvre pleinement les préoccupations sociales et environnementales en lien avec les activités commerciales.

L'accord offre des garanties en matière de respect des droits des travailleurs, d'utilisation durable des ressources forestières, de préservation de la biodiversité, et réaffirme les engagements climatiques de toutes les parties à l'Accord de Paris. Il procure ainsi à la Suisse une plateforme additionnelle pour aborder le cas échéant directement avec les autorités compétentes des pays du Mercosur des sujets sensibles comme la déforestation en lien avec l'activité économique. En complément des engagements de durabilité, nous sommes également parvenus à établir pour la première fois un dialogue institutionnel concret avec les pays du Mercosur dans le domaine de l'agriculture durable.

En ce qui concerne l'accès au marché pour les produits agricoles, les concessions accordées par la Suisse correspondent en grande partie à une simple consolidation des importations actuelles en provenance des pays du Mercosur. Ces concessions ont été conçues de manière à être supportables pour notre agriculture et à ne pas remettre en cause les objectifs de la politique agricole suisse. A cette fin, un dialogue étroit a été mené avec les secteurs concernés.

Les textes de l'accord sont actuellement en cours de révision juridique en vue de la signature de l'accord. L'Assemblée fédérale se penchera vraisemblablement sur la ratification l'année prochaine.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral